MAIRIE DE TRÉVIEN
823, chemin de la Pastrié
81190 TRÉVIEN
Tél: 05 63 76 16 84

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE RÉQUISITION

Le maire de la commune de Trévien,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant *(l'événement):* ……
survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations. Vu l'urgence ……..

A R R ETE

Article 1er : L'entreprise ……est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (nature et lieu)……

……..

nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *Préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ……

Article 4 : *[le requis]* sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M._____[requis]. Son ampliation sera affichée à…….et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trévien le …….

Le Maire,